



## DÉCISION N° 2024-047

## Contrat avec l'association « La Petite Tortue »

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

**VU** le contrat de réservation en date du 24 juillet 2024, pour un contrat de 3 matinées sur l'année 2024 pour la création d'un potager ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de soutenir un projet sur la découverte et la sensibilisation à la nature par la création d'un potager ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de contractualiser les interventions de l'association « la petite tortue » au sein de la petite crèche ;

### DÉCIDE

**Article 1 :**

**D'APPROUVER** le contrat avec l'association « La Petite Tortue », située 12 cité de Montbergeon, 91740 PUSSAY pour permettre à tous les enfants de bénéficier de 3 matinées d'initiation à la nature durant l'année 2024 ;

**Article 2 :**

**DE PRÉCISER** que le montant de la prestation se décompose comme suit :

- 262,60 euros TTC par intervention soit un total de 787,80 euros TTC pour l'ensemble du projet ;

**Article 3**

**DE SIGNER** tous les documents contractuels s'y rapportant ;

**Article 4 :**

**DE PAYER** les dépenses inscrites au chapitre 11 du budget 2024 du service enfance.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État, et au prestataire.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 1juillet 2024

Le Maire

Gilles

